

CSAL du 30 mars 2026

La Roche Sur Yon, le 30/03/2026

Monsieur le président,

Depuis des années, nous subissons des suppressions massives d'emplois, des restructurations et réorganisations incessantes, une dématérialisation imposée, une restriction des accueils, un éloignement de nos services des usagers et des élus, dégradant ainsi toujours plus l'exercice de nos missions.

Les conditions de travail sont difficiles aussi pendant la campagne des avis. Elles sont encore plus difficiles quand l'administration demande un remboursement à posteriori d'une partie de la rémunération. Elles sont difficiles enfin quand les médias annoncent un piratage de nos fichiers...

Le dernier gros loupé en date (et non des moindres) est survenu début mars quand nous avons appris que notre administration avait tout simplement « omis » d'appliquer un décret de 2016 relatif à notre régime indemnitaire, et plus précisément à l'ACF (allocation complémentaire de fonction) « Garantie de rémunération ». Sa non-application par la DGFIP s'est traduite par des versements de rémunérations considérés aujourd'hui comme « indus » par l'administration. Après un réveil aussi tardif que brutal, la DGFIP s'est donc mise à en réclamer brusquement la restitution sur la période non prescrite, à savoir de mars 2024 à mars 2026. Au niveau national ce sont pas moins de 1463 collègues qui seraient concernés (12 à la DDFIP 85 dont 3 retraités). Pouvez-vous nous faire un point sur la situation en Vendée, tant pour les actifs que les retraités ?

La multiplication des différents couacs décrédibilisent l'action de la DGFIP dans l'opinion publique et vis à vis de ses propres agentes et agents.

Les faits démontrent qu'à la DGFIP, on ne peut plus continuer à réduire nos moyens sans dégrader parallèlement et dangereusement nos conditions de travail, notre service public et l'ensemble du travail de notre administration ! Encore une fois, nous dénonçons l'écart qui existe entre les moyens humains et matériels disponibles et ce qui est demandé aux agents. Les plannings surchargés, les renforts téléphoniques, l'accueil physique, la charge mentale, la réponse aux courriels, l'informatique défaillante qui devient plus un frein qu'une aide pèsent lourdement sur la vie des services.

A l'heure de la mise en place de la facturation électronique, de nombreux collègues sont dans l'incompréhension de devoir assurer l'assistance téléphonique d'une mission qui (nous le regrettons) a été privatisée : le choix a en effet été fait de recourir à des plateformes privées pour réceptionner les factures électroniques entre entreprises ainsi que les données de facturation et de transaction qui seront transmises à la DGFIP et autres administrations, contrairement au choix de l'Italie qui a opté pour la mise en place d'un portail public. Espérons que les questions de sécurité informatique ont été étudiées. En effet, depuis plusieurs mois, les attaques contre les administrations se multiplient. La sécurité des systèmes d'information n'est pas un sujet technique secondaire : elle conditionne la confiance dans le service public et, à terme, le consentement à l'impôt.

Nous attirons de nouveau votre attention sur la lassitude lourde des agents qui sont contraints à « faire toujours plus avec toujours moins ».

#### Moins en matière de leurs propres Finances :

En effet, les salaires réels dans le secteur public sont toujours inférieurs à ceux du secteur privé à volume de travail égal. Les pics inflationnistes de ces dernières années n'ont relevé que du saupoudrage. L'augmentation de 5 points d'indice sur toutes les grilles en 2024 se traduit en effet par une augmentation limitée à 20 euros net mensuels, qui ont été aussitôt grignotés par l'augmentation du coût de la vie. Le point d'indice n'est, en réalité, malgré quelques réévaluations cosmétiques pas réévalué sérieusement depuis plus de 15 ans.

C'est ainsi que près de 360 000 agents ont vu leur rémunération passer sous le smic horaire en janvier 2026, situation malheureusement récurrente à chaque revalorisation du SMIC, conduisant le Gouvernement à mettre en œuvre un mécanisme d'urgence pour préserver une rémunération au Smic. Dans le même temps, les agent·es au sommet de leur grille ne bénéficient plus de la garantie de pouvoir d'achat (GIPA) qui leur permettait de ne pas voir leur salaire réel baisser graduellement.

De plus, l'agression militaire états-unienne entraîne un enchérissement du coût des hydrocarbures. Le prix du carburant a brutalement augmenté, les cours du gaz ont considérablement augmenté ce qui va mettre en difficulté les agent·es public·ques utilisant cette source d'énergie, à défaut de pouvoir utiliser des transports en commun. Le prix des denrées alimentaires risque de suivre le même chemin. Une nouvelle fois, le salaire des agent·es va diminuer. Les mauvaises nouvelles se succèdent sur le front de la rémunération pour les agentes et agents publics.

C'est pourquoi aujourd'hui nous réitérons notre demande de garantir un revenu décent et en corrélation avec l'inflation.

#### Moins en matière humaines :

Désormais, le TAGERFIP, disparaît au profit d'un nouveau système de référence où ce sont les ETP (Équivalents Temps Pleins), sensés mesurer la « FORCE de TRAVAIL » disponible qui seront votre nouvelle variable d'ajustement.

Force est de constater que cette rénovation du pilotage des emplois et des effectifs ne va pas dans le sens de la transparence. Car, même s'il n'était pas parfait, le TAGERFIP offrait une vision sur l'ensemble des effectifs disponibles par grades et structures. Un changement d'unité de calcul, qui permet allègrement d'effacer les vacances de postes !

Il aurait été bienvenu de connaître de façon claire la transposition du TAGERFIP en ETP .

Dans le 85 nous passons de 702 emplois implantés à 687 emplois, soit une perte nette de 15 emplois auxquels se rajoutent les 4 emplois supprimés soit une perte réelle de 19 emplois.

La nouvelle méthode de pilotage des emplois implique une vision par service et par grade : Pouvez-vous nous indiquer si une ou des situations de surnombre existe ?

De plus, pouvez vous nous préciser l'impact de cette nouvelle méthode de décompte sur les mouvements de mutation. Est ce que le départ d'un collègue à temps partiel devra être remplacé par une personne à temps partiel ?

Enfin, y aura-t-il des recrutements de contractuels cette année ? Combien, à quel grade et sur quel service ?

Solidaires Finances Publiques 85 demande à ce que le point sur l'exercice emploi soit traité en dernier sujet.